



Photo C.S.

*Dans des départements à typologie comparable : biotope, agriculture et population de sangliers sensiblement identique, la FACCC espère démontrer qu'avec la chasse aux chiens courants, il y a plus de dispersion des animaux et moins de problèmes de dégâts.*

complexe à mettre en œuvre donc plus coûteuse.

**Le C. S. :** le 17 septembre 2013, vous présentiez à Paris ce projet d'étude à Bernard Baudin, Jacky Desbrosse et Claude Bussy, respectivement président, secrétaire général et directeur de la FNC, quelles sont les dernières nouvelles du front ?

**H. C. :** je crois pouvoir dire que la FNC a apprécié notre démarche, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'elle converge totalement avec l'objectif affiché par l'institution, «d'accroître l'influence scientifique et technique de la chasse». Ensuite parce que la FNC a bien compris que la FACCC se constituait en force de proposition, investissait du temps et de l'argent, dans l'intérêt de la collectivité cynégétique et sans pouvoir préjuger des résultats de l'étude. Enfin parce que la démarche scientifique proposée est de qualité. Avant la fin de l'année, la FNC aura statué sur le type de partenariat



Photo C.S.

*La seconde étude impliquera des conducteurs de meutes équipés de colliers de repérage fiables. Les données GPS seront récupérées et analysées.*

### Les partenaires

#### Faune Environnement Expertise

Mickaël Sage - 25, rue de la Grette - 25000 Besançon  
Tél. 06 33 07 04 98 - Fax : 09 58 29 54 99 - Mail : mickael.sage@gmail.com

#### Fédération départementale des Chasseurs du Doubs

Rue de Châtelard - 25360 Gonsans  
Tél. 03 81 61 23 87 - Fax : 03 81 61 21 13 - Mail : fdc25@fdc25.com

qu'elle passera avec la FACCC à ce sujet. Elle nous a déjà garanti l'accès aux données techniques nécessaires. À ce titre, rendez-vous est pris avec Benoît Guibert, responsable du service «Dégâts de gibier à la FNC» et Mathieu Sarasa, responsable scientifique de la FNC.

**Le C. S. :** pourquoi deux études sur un sujet sensiblement identique ?

**H. C. :** la première étude a démarré le 1er octobre et les conclusions seront livrées si tout va bien fin avril 2014. Nous avons choisi un bureau d'étude : Faune Environnement Expertise, entreprise indépendante qui a été fondée par Mickaël Sage, docteur en sciences de l'environnement et qui a été ingénieur de recherche à l'ONCFS. Le bureau d'étude travaille sur ce sujet en collaboration avec la Fédération des chasseurs du Doubs et François Renault, également docteur en sciences de l'environnement. La Fédération Natio-

nale des Chasseurs et l'ONCFS apportent leur concours technique à cette démarche.

Les résultats obtenus seront valorisés par le biais de publications et diffusés par différents médias. Cette étude relativement simple, d'un budget de 15 000 euros, est pour l'instant financée intégralement par notre association.

**En prévision  
d'agressions qui ne  
manqueront pas de  
survenir, il faut que nous  
disposions de données  
scientifiques  
indiscutables pour  
réaliser un «coupe-feu»  
à toute tentative  
d'interdiction de la  
chasse avec des chiens  
courants.**



Photo FACCC



**On ne peut plus accepter la pression intellectuelle des uns et l'interprétation des autres. Nous devons aller au bout d'une démonstration scientifique sur laquelle nous pourrions nous appuyer, nous chasseurs aux chiens courants, mais aussi toute la collectivité cynégétique.**

*Les propriétaires de meutes équipés de colliers émetteurs fiables pourront participer à cette étude.*



La seconde étude concernant l'effet de l'usage des chiens courants est beaucoup plus ambitieuse. En prévision d'agressions qui ne manqueront pas de surgir, il faut que nous disposions de données scientifiques indiscutables pour réaliser un « coupe-feu » à toute tentative d'interdiction. Ce qui nous a amenés à entreprendre cela, c'est notamment le dossier « ours » en Ariège.

Suite à une démarche conduite par des mouvements environnementalistes, l'arrêté préfectoral a été modifié pour interdire les chasses en battue

dans les zones à ours en Ariège. Dans les Pyrénées, il y a une tradition de chasse aux chiens courants et de battue collective. Concrètement si l'appel est rejeté par le tribunal compétent, cela signifie que chaque fois qu'un ours sera signalé comme potentiellement présent, les chasseurs ne pourront plus chasser, au simple titre du dérangement et du principe de précaution. Dans ce cas-là, on préjuge que le dérangement existe, sans l'avoir démontré. Cela n'a pas de sens. On ne peut plus accepter la pression intellectuelle des uns et l'interprétation des autres. Nous devons aller au

bout d'une démonstration scientifique sur laquelle nous pourrions nous appuyer, nous chasseurs aux chiens courants, mais aussi toute la collectivité cynégétique.

**Le C. S. : en fait, vous préparez l'avenir pour éviter les déceptions, mais comment allez-vous financer cette opération ?**

**H. C. :** avec une durée de trois ans, le coût du personnel, les analyses de laboratoires, le budget sera plus proche des 200 000 euros que des vingt mille ! La FACCC ne pourra pas financer seule cette étude dont nous :

## L'état actuel des connaissances

De nombreuses études ont montré que l'activité cynégétique modifiait l'utilisation de l'espace par la faune sauvage. Cependant, très peu se sont intéressées à l'effet des chiens courants sur cette utilisation. La question du rôle que pourrait jouer cette pratique de chasse sur la gestion, notamment des dégâts agricoles, est pourtant aux cœurs des débats agro-sylvo-cynégétiques actuels. Parmi les études existantes, les résultats sont sujets à controverse. Certaines affirment que lors d'actions de chasse, les sangliers étendent leurs zones de repos, augmentent la longueur de leurs déplacements ou encore se déplacent vers des zones non-chassées (e.g. Maillard et Fournier 1995, Sodeikat et Pohlmeier 2003). D'autres, au contraire, ont démontré que les sangliers restent dans leurs zones de vie habituelles en modifiant tout de même leur centre principal d'activité (e.g. Vercauteren et Hyngstrom 1998, Kilpatrick et Lima 1999, Keuling et al. 2008, Tolon et al. 2009). Une étude plus récente, menée entre Milan et Florence en Italie, a montré que la chasse aux chiens courants avait tendance à disperser les groupes de sangliers sur les territoires (Scillitani et al. 2010). Les auteurs émettent alors l'hypothèse, sans la démontrer, que cette dispersion aurait un effet négatif sur la gestion des dégâts agricoles, voire aurait tendance à les augmenter en incitant les sangliers à se déplacer pendant la période de chasse dans des zones ouvertes parsemées de cultures. Cependant, à notre connaissance, aucune étude n'a été réalisée spécifiquement sur cette question et n'a permis de démontrer cette hypothèse.

*Certaines études affirment que lors d'actions de chasse, les sangliers étendent leurs zones de repos, augmentent la longueur de leurs déplacements ou encore se déplacent vers des zones non-chassées*



*Les rapprocheurs en action. Ça va bientôt lever !*



*La menée à fond. Ça va disperser !*

venons d'écrire le cadre général et de valider le planning. La Société de Vénérie est d'ores et déjà impliquée dans la réflexion. On espère que d'autres associations cynégétiques apporteront leur aide, que la Fédération Nationale des Chasseurs et les fédérations départementales nous rejoindront tout particulièrement celles concernées par des espèces emblématiques comme l'ours, le loup, le lynx ou le grand tétras. Notre ambition est de constituer un comité de pilotage large, composé de co-financeurs et de structures nationales dont nous attendons une forte contribution technique telle que l'ONCFS, l'ONF, etc.

Si cette étude est validée par le conseil d'administration de la FACCC et par celui de la Société de Vénérie, si elle s'avère économiquement viable, les travaux débiteront au plus tôt au second semestre 2014.

Le but de cette démarche, c'est que nous ne voulons pas nous contenter d'être la première association cynégétique de France. Nous voulons constituer une force de proposition en appui à la collectivité cynégétique et rassembler autour de ce projet.

Alors cela peut paraître loin de la préoccupation de découpler ses chiens demain matin. Mais malgré tout, cela peut éviter de se réveiller après demain «avec la gueule de bois !».

Propos recueillis par Claude Serrière  
auprès d'Hervé Cart